

signé électroniquement le 28/09/2016
par BERNARD RIOUAL

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 33	L'an deux mille seize
Présents : 27	Le vingt-six septembre
Votants : 32	
Procurations : 5	Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.
Délibération rendue exécutoire le : - 3 OCT. 2016	
Convocation du Conseil Municipal en date du : 19/09/2016	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Anne-Sophie BELIER ayant donné procuration à Mme Sandrine JEFFROY, M. Francis THERY à M. Jacky LE BRIS, Mme Virginie GOURVENNEC à M. Robert THOMAS, M. Jean-Luc BATANY à M. Yves DU BUIT, Mme Yvonne THOMAS à M. Francis LE BIAN, Mme Karine APPERE.
Affichage en date du : 19/09/2016	
Publication de la présente en date du : - 3 OCT. 2016	
Réception en préfecture : 29 SEP. 2016	Secrétaire de Séance : Mme Florence CANN
N° 2016-09-05	

Objet : Commission consultative extra-municipale agricole - Désignation d'un nouveau membre du conseil municipal.

Rapporteur : M. Bernard RIOUAL

Vu la délibération du 28 avril 2014 créant une commission consultative extra-municipale agricole et désignant les membres du conseil municipal la composant,

Monsieur le maire rappelle que la commission consultative extra-municipale agricole est composée d'élus et de membres hors conseil municipal. Elle a ainsi été constituée de :

- Monsieur le Maire,
- Six conseillers municipaux,
- Le président de l'association syndicale d'adduction d'eau potable de Plouzané,
- Sept agriculteurs, dont un représentant de la chambre d'agriculture et du syndicalisme agricole.

Suite à la démission de Mme Gisèle KERDRAON, un conseiller municipal doit être désigné en vue de siéger au sein de cette commission.

Il est rappelé que les membres de la commission ne siégeant pas au conseil municipal ont été désignés par arrêté du Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DESIGNE** comme nouveau membre de la commission membres élus de la commission extra-municipale : M. Christian LE BARON.

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 27 septembre 2016

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE